



Número de Révision: 008.0

Date de sortie: 09/08/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE M-CR 1132 AERO	Numéro IDH:	1445846
Type de produit/utilisation recommandée:	Produit pour la chromatation des surfaces métalliques	numéro d'item	1445856
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
H350 - PEUT PROVOQUER LE CANCER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
CANCEROGENICITE	1B

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P405 - Garder sous clef.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Numéro IDH: 1445846

Nom du produit: BONDERITE M-CR 1132 AERO

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Chromium chromate	24613-89-6	0.1 - 1
orthophosphate de chrome	7789-04-0	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent. Effet tardif possible après inhalation. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle au besoin. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a avalé ou inhalé la matière.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Traitez la peau contaminée avec un gel de Ca-gluconate. La pommade topique EDTA à 10% peut être utilisée pour traiter les croûtes au chromate et les ulcères cutanés. Une solution d'acide ascorbique à 10% peut accélérer la guérison si elle est appliquée rapidement. Des expositions plus importantes peuvent nécessiter un traitement supplémentaire. Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les chaussures ou les vêtements qui ne peuvent pas être décontaminés.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux affectés avec de grandes quantités d'eau qui coule doucement ou une solution saline stérile de 0,9 % pendant au moins 15 minutes. Tenez la paupière grande ouverte. Obtenez immédiatement des soins médicaux. Le rinçage des yeux devrait se poursuivre pendant le transport chez le médecin.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, laver la bouche avec de l'eau. Boire un verre d'eau afin de diluer la matière dans l'estomac.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Le traitement de l'hypocalcémie associée à l'exposition aux composés de fluorure corrosifs peut être corrigée par gluconate de calcium ou chlorure de calcium intraveineux. Le traitement de l'hypomagnésémie peut être corrigé par sulfate de magnésium ultraveineux.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Utiliser les supports appropriés au matériel environnant. Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible

- Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
- Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Peut libérer de grandes quantités de fumées malodorantes, denses, qui peuvent contenir des gaz toxiques non-identifiés.
- Produit ou gaz issus de la combustion:** Des gaz ou des fumées irritantes ou toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie. Oxyde de chrome.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

- Mesures de protection de l'environnement:** Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage.
- Méthodes de nettoyage:** Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation:** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien laver avant manipulation. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Assurer une ventilation adéquate. Lessiver les vêtements de travail régulièrement. Ne pas entreposer ou consommer de la nourriture, des boissons ou des produits du tabac là où ils risquent d'être contaminés par ce matériel. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel.
- Stockage:** Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 40 °F (4.4 °C) et 104 °F (40°C)
Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Protéger du gel.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Chromium chromate	Rien	0.005 mg/m3 TWA 0.0025 mg/m3 OSHA_ACT 0.1 mg/m3 Ceiling 0.5 mg/m3 PEL (en Cr)	Rien	Rien

- Remarques sur la conception des installations techniques:** Assurer une ventilation locale et générale d'échappement afin d'éliminer et d'empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou buées générées lors de la manutention de ce produit.
- Protection respiratoire:** Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.
- Protection des yeux:** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; écran facial (s'il y a risque d'éclaboussures).

Protection de la peau:

Utilisez des gants et des vêtements imperméables et résistants aux produits chimiques pour éviter tout contact avec la peau. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Le port de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Jaune-vert
Odeur:	Doux
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	1.95 - 2.25
Pression de vapeur:	1 - 10 kPa (20 °C (68°F)) Valeurs caractéristiques d'eau 10 - 25 kPa (50 °C (122°F)) Valeurs caractéristiques d'eau
Point / zone d'ébullition:	> 100 °C (> 212°F) Solution aqueuse
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	1.00 - 1.01 à 60 °F (15.56 °C)
Densité de vapeur relative:	< 1 20 °C
Point d'éclair:	Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Indéterminé
Solubilité:	Complet Eau
Solubilité:	Miscible Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	0 % (calculé)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	1 - 10 mm ² /s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxyde de chrome.
Produits incompatibles:	Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs puissants. Protéger des matières organiques et combustibles. Des bases fortes. Métaux.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Ne pas laisser ce produit chimique sécher en présence de matières organiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Contient des fluorures. L'exposition aux fluorures au fil des ans peut causer une fluorose. Peut être nocif ou mortel si inhalé. Démangeaisons et irritation nasales, perforation du septum nasal, érosion dentaire et bronchite asthmatique chronique peuvent résulter d'une exposition répétitive. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau:	Une composante de ce produit peut être nocive ou mortelle si absorbée par la peau, surtout si la peau est endommagée. Le produit contient du chrome, qui peut causer une réaction allergique de la peau par sensibilisation. Le contact avec la peau gercée peut mener à la formation d'échymoses de chrome fermement marginées. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Contact avec les yeux:	peut provoquer une irritation.
Ingestion:	Contient des fluorures. L'exposition aux fluorures au fil des ans peut causer une fluorose. Nocif ou mortel si avalé. Peut causer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut également causer des troubles gastro-intestinaux tels que Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Chromium chromate	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 200 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 99 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 217 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 104 mg/m3
orthophosphate de chrome	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Chromium chromate	Irritant	Allergène	Respiratoire
orthophosphate de chrome	Irritant	Allergène	Métabolique Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Chromium chromate	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
orthophosphate de chrome	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Ce produit chimique contient des phosphates. Ce produit chimique contient des métaux lourds.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Chromium(III)-chromate)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Chromium(III)-chromate)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Chromium(III)-chromate

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Information sur la réglementation Canadienne**

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 09/08/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.